PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LEGALITE - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol avenue du chêne vert au lieu-dit « Les Prés », sur le territoire de la commune de Bonnac-la-Côte Maître d'ouvrage : société SAS PARC SOLAIRE DE MAISON ROUGE

La SAS PARC SOLAIRE DE MAISON ROUGE, dont le siège social se situe 173-175 rue de Bercy – Tour Lyon Bercy – 75012 PARIS, représentée par M. Arnaud BRUNEL, a déposé le 11 août 2020 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol avenue le chêne vert, au lieu-dit « Les Prés » sur le territoire de la commune de Bonnac-la-Côte.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2021-64 en date du 4 juin 2021, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 28 juin 2021 à partir de 09h00, au vendredi 30 juillet 2021 jusqu'à 17h30, en mairie de Bonnac-la-Côte.

<u>CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</u>

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de la commune de Bonnac-la-Côte, ainsi que de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, et de la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci, sera consultable en mairie de Bonnac-la-Côte afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00, puis de 14h00 à 17h30 ;
- le mercredi et samedi de 09h00 à 12h00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique, ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de la commune de Bonnac-la-Côte – 10 rue de la Mazelle - 87270 Bonnac-la-Côte ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique parc photovoltaïque Bonnac-la-Côte », à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Benoist DELAGE, conseiller de chambre régionale des comptes en retraite, désigné le 26 mai 2021 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Bonnac-la-Côte, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 28 juin 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- samedi 10 juillet 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- jeudi 15 juillet 2021 de 14h00 à 17h30 ;
- mercredi 21 juillet 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- vendredi 30 juillet 2021 de 14h00 à 17h30.

<u>INFORMATION</u>

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », «Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site Internet www.projets-environnement.gouv.fr.
- ➤ Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture direction de la légalité bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- > Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
 - à la mairie de Bonnac-la-Côte, aux jours et horaires précités ;
 - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- ➤ Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la SAS PARC SOLAIRE DE MAISON ROUGE à l'adresse suivante : pole developpement@irisolaris.com en indiquant la référence suivante : 13A2DEV

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Bonnac-la-Côte et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, <u>www.haute-vienne.gouv.fr</u>, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPETENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "Les Prés" sur le territoire de la commune de Bonnac-la-Côte déposée par la SAS PARC SOLAIRE DE MAISON ROUGE.

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé…). Les personnes qui refuseront de les appliquer ne seront pas recues par le commissaire enquêteur. Cette décision ne sera pas contestable.